

MAIRIE DE MARTILLAC

RÉUNION D'INFORMATIONS
VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

PÔLE CULTUREL
19H

www.martillac.fr

 Site Facebook : Martillac, mon village

INTRODUCTION

Quelques chiffres pour la commune de Martillac :

- ✓ 3619 habitants, et 426 élèves à l'école des Mille Sources
- ✓ 58 agents communaux (45 ETP) dont 25 agents au Service Jeunesse
- ✓ Budget de 3 400 000 € en Fonctionnement, dont 1 100 000€ en Enfance Jeunesse (30%)

THÈMES PRÉSENTÉS :

1. Présentation du Service Jeunesse
 - ❖ Ses valeurs développées
 - ❖ Ses activités
2. L'accueil Périscolaire APS (matin et soir)
3. La Pause méridienne
4. L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) centre de loisirs
5. Les Loisirs Ados
6. La répartition des coûts
7. La Participation des Familles
8. La Facturation



I. PRÉSENTATION DU SERVICE JEUNESSE

❖ **Chef de Service** : Pierre-Jean de BARGAS

E-mail : jeunesse@mairie-martillac.fr

❖ **Référente Vie Scolaire** : Sandrine ELIE, directrice de l'ALSH

E-mail : viescolaire@mairie-martillac.fr

❖ **Référente Animation** : Laura TOMMY, directrice ALSH

E-mail : animation@mairie-martillac.fr

❖ **Référente des Loisirs Ados** : Céline MERLIN, directrice des Loisirs Ados

E-mail : loisirs.ados@mairie-martillac.fr



Site Facebook : Vie Scolaire

Site Facebook : Martillac Jeunesse

Site Facebook : Loisirs Ados Martillac

❖ LES VALEURS DÉVELOPPÉES PAR LE SERVICE JEUNESSE

Epanouissement
Accueil
Ecoute

Partage
Respect
Diversité

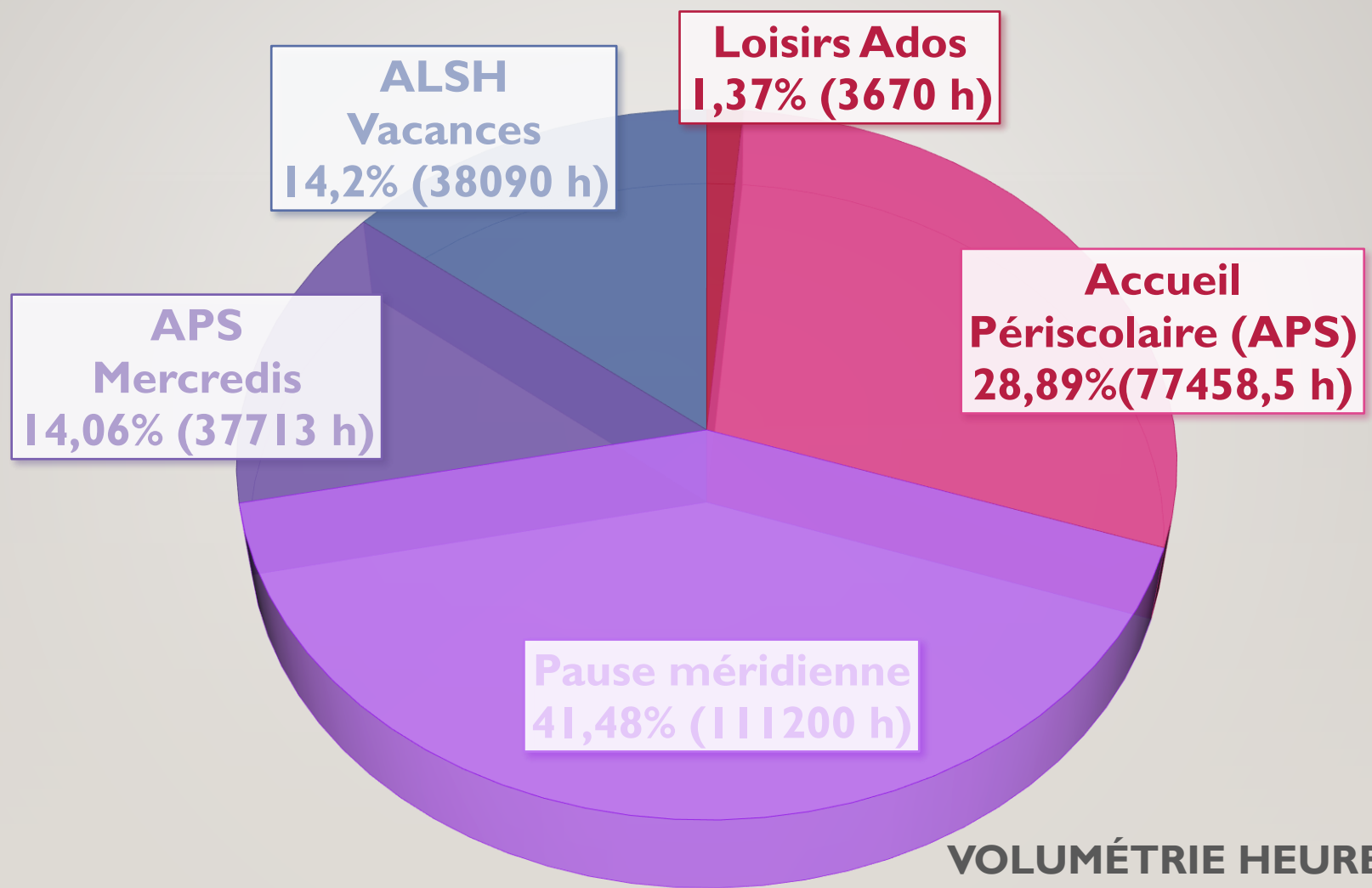
Socialisation
Structuration

Développement
Accompagnement

Citoyenneté
Sécurité
Confort

Responsabilité
Identité

❖ LES ACTIVITÉS DU SERVICE JEUNESSE



VOLUMÉTRIE HEURES ENFANTS/AN

2. L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

MATERNELLE

- **Jeux** en intérieur ou en extérieur, activités manuelles.
- **Baby-Gym** : activités de motricité et de proprioception / lundi, mardi et jeudi
- **Les P'tits « Arc-en-ciel »** : activités manuelles et artistiques / lundi, mardi et jeudi
- **Préparation** de spectacles , des évènements (Cabaret, Boum , Monsieur Carnaval...)
- **APC** : Activités Pédagogiques Complémentaires proposées par les enseignants



APS

- L'APS est encadré par les animateurs de **7h à 8h20 (le matin)** et de **16h30 à 19h00 (le soir)**.

Lieu d'accueil de l'APS

- **Les 3/6 ans**, dans le bâtiment de la maternelle.
- **Les 6/12ans**, dans la salle d'activités du côté élémentaire.
- **Le matin**, l'ensemble des enfants est accueilli dans le bâtiment de la maternelle de 7h à 7h30.
- **Le soir**, l'ensemble des enfants est accueilli dans le bâtiment des élémentaires de 18h30 à 19h00.



ÉLÉMENTAIRE

- **Jeux** en intérieur ou en extérieur + activités manuelles
- **Séances** de l'Ecole Multisport.
- **Préparation** de spectacles , des évènements (Cabaret, Boum , Carnaval...).
- **« Temps des philosophes »** : étude surveillée



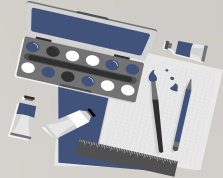
3. LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les ateliers s'articulent autour de divers thèmes, de diverses activités et du repas en cantine

de 12h à 14h

I. Maternelle

- **Ateliers « Ludiques » dans la salle d'éveil** : des jeux de société, des coloriages et des jouets sont mis à disposition des MS et des GS sous la surveillance des animateurs.
- **Ateliers « Jeux sportifs »** : un animateur organise des petits jeux dans la salle de motricité ou dans la cour pour les MS et les GS.
- **Sieste** : les PS, après le premier service de restauration, iront à la sieste dans les dortoirs sous la surveillance des ATSEM.
- **Activités « libres »** : les enfants jouent librement dans la cour sous la surveillance des animateurs et des ATSEM.



LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

de 12h à 14h

2. Elémentaire



- **Orchestre à l'école (OAE communal)** : les professeurs de musique communaux prennent en charge des groupes d'enfants de CE2, CM1 et CM2, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **Ateliers médiathèque** : un agent communal de la médiathèque anime cet atelier le lundi, mardi et jeudi.
- **Ateliers sportifs** : des jeux sportifs sur le plateau seront mis en place par un animateur sportif diplômé le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **Ateliers «Ludo»** : dans la salle ALSH , des jeux de société, des activités manuelles et ludiques animés par un agent communal le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **Atelier Jardinage et Environnement** : tous les mardis et jeudis, les enfants font des plantations et entretiennent le potager en bas de la cour maternelle, avec Mathieu qui les sensibilise également à la protection de l'environnement..
- **Ateliers théâtre / expression corporelle**: ateliers animés par un agent communal, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, dans la salle du « jardin ».
- **Atelier « Jeux rythmiques »** : un intervenant culturel anime un atelier musical le vendredi (Pôle Culturel).
- **Atelier « informatique »** : des activités sont assurées par un animateur dans la salle informatique le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **Activités « libres »** : les enfants jouent librement dans la cour sous la surveillance des animateurs.



4. L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) – CENTRE DE LOISIRS

L'ALSH 3/6 ans, se situe à l'école des Mille Sources de Martillac.

L'ALSH 6/11 ans, se situe à la salle des Vignes (Plaine des Sports de Martillac).



L'équipe d'animation propose des activités ludiques sous formes de jeux sportifs, d'activités manuelles, d'activités culturelles et des Grands Jeux.



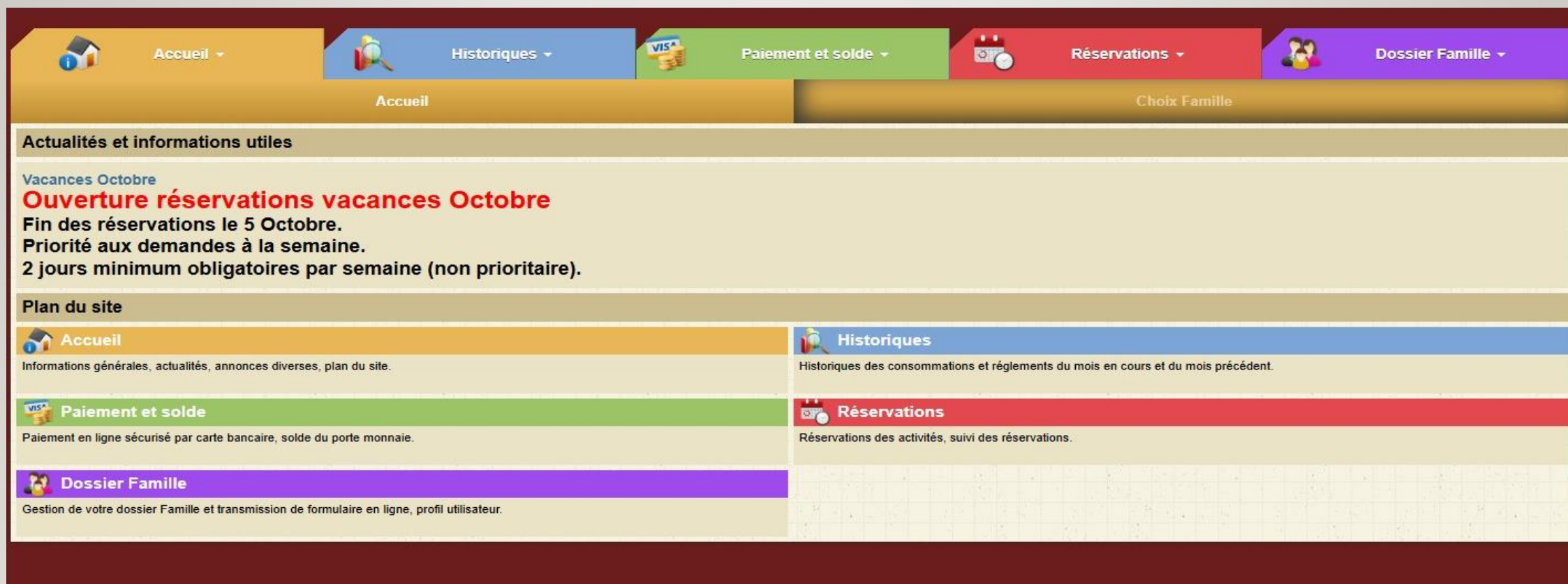
L'ALSH met en place un séjour pendant l'été pour les 10-12 ans (découverte nature).

L'ALSH 3-11 ans fonctionnent sur les petites vacances scolaires (Février, Pâques et Toussaint) mais aussi sur les grandes vacances d'été. L'ALSH est fermé les trois premières d'Août et les deux semaines des vacances de Noël.

 **Les enfants martillacais pourront fréquenter l'ALSH de Cadaujac pendant les périodes de fermeture de l'ALSH de Martillac grâce à une convention signée entre les deux communes.**



OUVERTURE VACANCES (PORTAIL FAMILLE CARTE PLUS)



The screenshot shows the website's navigation bar with five main menu items: Accueil (orange), Historiques (blue), Paiement et solde (green), Réservations (red), and Dossier Famille (purple). Below the navigation bar, the page is divided into two main sections: 'Accueil' and 'Choix Famille'. The 'Accueil' section features a heading 'Actualités et informations utiles' followed by a sub-heading 'Vacances Octobre' and a prominent announcement: 'Ouverture réservations vacances Octobre' in red. Below this, it states 'Fin des réservations le 5 Octobre. Priorité aux demandes à la semaine. 2 jours minimum obligatoires par semaine (non prioritaire)'. The 'Plan du site' section provides a structured overview of the website's content, listing 'Accueil', 'Historiques', 'Paiement et solde', and 'Dossier Famille' with brief descriptions of each section's purpose.

Accueil ▾

Historiques ▾

Paiement et solde ▾

Réservations ▾

Dossier Famille ▾

Accueil

Choix Famille

Actualités et informations utiles

Vacances Octobre

Ouverture réservations vacances Octobre

Fin des réservations le 5 Octobre.
Priorité aux demandes à la semaine.
2 jours minimum obligatoires par semaine (non prioritaire).

Plan du site

Accueil
Informations générales, actualités, annonces diverses, plan du site.

Historiques
Historiques des consommations et règlements du mois en cours et du mois précédent.

Paiement et solde
Paiement en ligne sécurisé par carte bancaire, solde du porte monnaie.

Réservations
Réservations des activités, suivi des réservations.

Dossier Famille
Gestion de votre dossier Famille et transmission de formulaire en ligne, profil utilisateur.

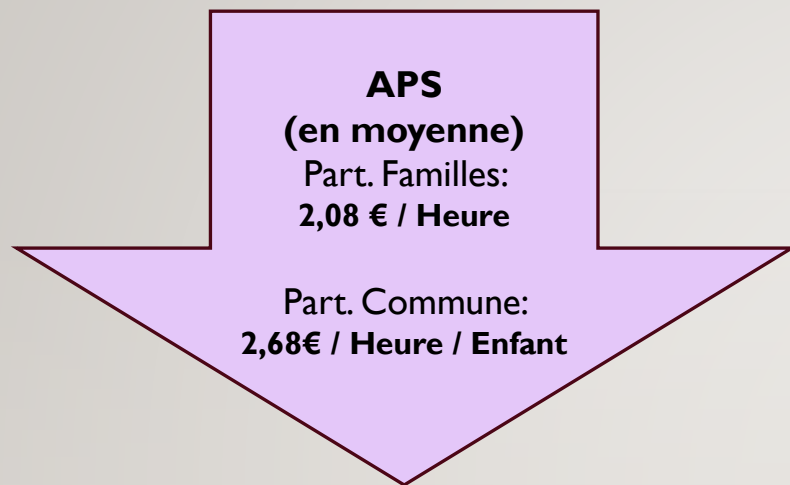
5. LE CENTRE DES LOISIRS ADOS

Les Loisirs Ados de Martillac accueillent les jeunes de la commune de Martillac âgés de 11 à 15 ans

- Toute l'année, Pierre-Jean, Céline et Gabriel proposent, avec la participation des jeunes, un programme alliant des activités sportives, culturelles et artistiques.
- Des projets, des sorties et un séjour au mois de Juillet sont organisés par l'équipe d'animation.
- Le « **Summer Pass** » est dédié aux jeunes de la commune de Martillac âgés de 10 à 11 ans, finissant leur scolarité au niveau élémentaire et souhaitant intégrer (sans obligation) le groupe des Loisirs Ados. Un séjour leur est également proposé en Juillet.
- Les « **Soirées Anim'Ados** » est un accueil ouvert un vendredi soir par mois pour partager des activités et des sorties programmées à l'année. Les adhérents s'inscrivent à l'année et peuvent venir quand ils le souhaitent en communiquant par e-mail (surtout pour les sorties).
- Le « **Bivouac Intercommunal** »: organisé par les responsables des structures Ados de la Commune et de la CCM



6. LA RÉPARTITION DES COÛTS



REPAS

Prix de revient d'un repas: 6,50€
Part. Familles: 3,20 €

Part. Familles : **49,23 %**
Part. Commune : **50,77%**

APS

Coût total : 283 665,55 €
Part. Familles : **53,68 %**
Subventions CAF : 35,27 %
Part. Commune: **11,05 %**

ADOS

Coût total : 84 256,66 €
Part. Familles : **12,11 %**
Subventions CAF : 9,65%
Part. Commune : **78,24%**

ALSH

Coût total : 233 650,64 €
Part. Familles : **33,60 %**
Subventions CAF : 16,43 %
Part. Commune: **49,97 %**

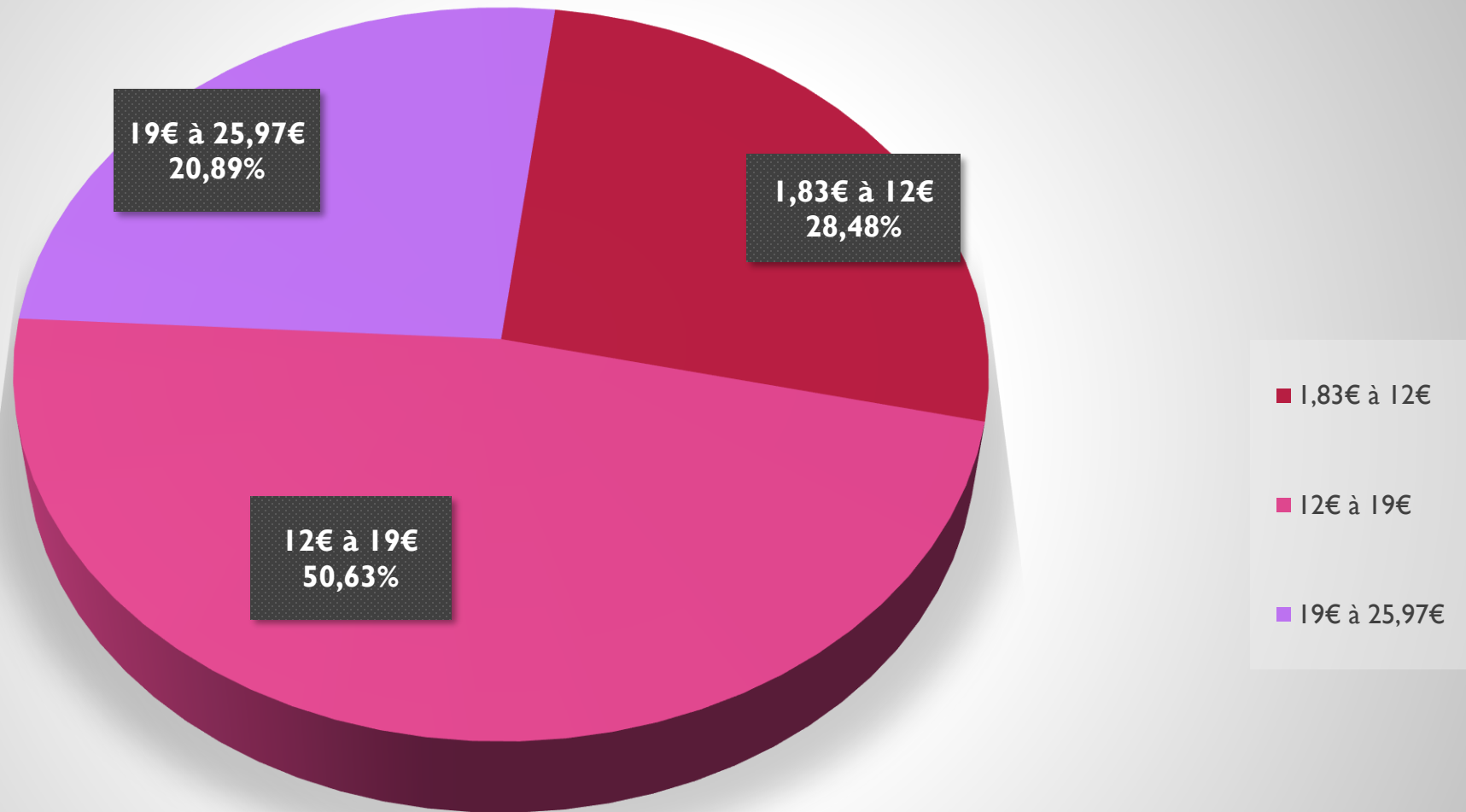
Pause Méridienne

Coût total : 560 000€
Part. Familles : **30,78 %**
Subventions CAF : 0 %
Part. Commune : **69,22 %**



7. LA PARTICIPATION DES FAMILLES (ALSH)

Tarifs de la journée avec repas selon les barèmes CAF



8. LA FACTURATION



- Les factures sont établies à terme échu, sur la base de la consommation mensuelle.
- Le règlement peut s'effectuer:
 - via le **Portail Famille Carte Plus**,
 - par **prélèvement automatique** (sur présentation d'un RIB),
 - directement **en mairie** (par chèque ou en espèces),
 - Ou en **CESU** (uniquement en version papier).
- En cas d'impayés, les factures non réglées à la fin du mois sont transmises automatiquement à la **Trésorerie de Castres** pour recouvrement avec échelonnement si nécessaire.
- Les usagers sont invités à vérifier attentivement leurs factures dès réception. En cas d'anomalie, merci de contacter sans délai le service compétent : regie@mairie-martillac.fr . Un crédit (**avoir**) pourra être émis sur l'exercice concerné (ALSH, APS ou restauration).
- Les annulations ne donnent lieu à un remboursement **que sur présentation d'un certificat médical**.
- Les absences ou grèves des enseignants n'entraînent pas de modification de la facturation. Seules les classes vertes ou les sorties avec pique-niques sont déduites.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET SES SERVICES VOUS REMERCIENT POUR VOTRE ATTENTION

NOUS SOMMES MAINTENANT À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE AU MIEUX À VOS QUESTIONS !

